



Transatlantica

Revue d'études américaines. American Studies Journal

1 | 2003

State of the Union

Où en est le mouvement ouvrier américain aujourd'hui ?

Marianne Debouzy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/transatlantica/537>

DOI : [10.4000/transatlantica.537](https://doi.org/10.4000/transatlantica.537)

ISSN : 1765-2766

Éditeur

AFEA

Référence électronique

Marianne Debouzy, « Où en est le mouvement ouvrier américain aujourd'hui ? », *Transatlantica* [En ligne], 1 | 2003, mis en ligne le 23 mars 2006, consulté le 29 avril 2021. URL : <http://journals.openedition.org/transatlantica/537> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/transatlantica.537>

Ce document a été généré automatiquement le 29 avril 2021.



Transatlantica – Revue d'études américaines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Où en est le mouvement ouvrier américain aujourd'hui ?

Marianne Debouzy

- 1 *Tout d'abord permettez-moi de vous remercier d'avoir accepté cet entretien. Les syndicats américains semblent avoir disparu de la scène politique. Pourtant, la lecture de journaux tels que Labor Notes révèle que les syndicats sont plus actifs qu'on pourrait le croire. Comment se porte le mouvement ouvrier ?*
- 2 Il est mal en point. Si on s'en tient aux chiffres, aux statistiques, il est mal en point parce qu'il regroupe environ seize millions de salariés, et ce que les Américains appellent la densité du mouvement syndical, c'est-à-dire le taux de syndicalisation, est pour la situation américaine extrêmement basse puisque il est de l'ordre de 13 à 14% de l'ensemble des salariés, et de 9% pour le secteur privé. Aujourd'hui, une majorité des syndiqués ne sont naturellement plus des ouvriers mais des gens qui travaillent dans la fonction publique. Ce ne sont plus ceux qui ont formé la base du syndicalisme aux États-Unis. Donc, du point de vue des chiffres, et compte tenu de tout ce qui se passe dans le monde lié à la mondialisation, la situation des salariés susceptibles de se syndicaliser me paraît grave. On voit très bien que les syndicats ont le plus grand mal à recruter de nouveaux adhérents et qu'en même temps ils sont confrontés à des forces auxquelles il leur est très difficile de résister. On le constate tous les jours, les grandes sociétés décident unilatéralement depuis 30 ans de se délocaliser, et même là où des ouvriers se sont battus, ils ont finalement perdu. On assiste aujourd'hui à de nouveaux effets de la mondialisation dont je vous donnerai deux exemples, et qui me paraissent extraordinairement dangereux. J'ai lu qu'il y a un certain temps, la General Motors, qui travaille maintenant pour une large part au Mexique et selon la méthode japonaise du flux tendu, avait dans une usine encore aux États-Unis besoin de main d'œuvre parce qu'il y avait eu un accroissement de la demande à un moment particulier. Qu'ont-ils fait ? Ils ont fait venir aux États-Unis pendant trois mois des travailleurs mexicains de l'usine délocalisée, qu'ils ont payés au taux du travail au Mexique. Donc, c'est une délocalisation à double sens. L'autre exemple, que j'ai lu récemment dans un ouvrage de Reg Theriault, un ancien docker de la côte Ouest qui vient d'écrire *The Unmaking of*

*the American Working Class*¹, concerne le travail des dockers à Oakland. C'est un port où arrivent de grands cargos chargés de containers. Et ce sont les dockers d'Oakland, regroupés dans le syndicat des dockers, qui assurent le chargement et le déchargement. L'année dernière, en 2002, on a vu arriver un immense cargo avec des containers, et avant même que les containers aient été déchargés, on a vu descendre du cargo des Chinois — le bateau venait de Chine — qui ont installé les grues, qui ont fait le travail de déchargement — ceci d'ailleurs en toute illégalité, puisque le travail en principe était réservé aux dockers de la côte Ouest. Et ces derniers, bien qu'ils aient demandé des sanctions, n'ont finalement rien obtenu. Quant aux travailleurs chinois, ils étaient payés \$4 par jour. Je rappelle que le salaire minimum horaire est de \$5,15 aux États-Unis. Les syndicats ont ainsi perdu énormément d'adhérents qu'ils n'ont pas réussi à remplacer.

- 3 Je pense donc que la situation est grave, mais d'un autre côté, je crois qu'il y a dans beaucoup d'endroits des signes que, localement, il existe des mouvements sociaux liés aux conditions de travail, qui peuvent être prometteurs. Il me semble en particulier qu'il y a quand même un renouveau du militantisme, notamment une émergence de militantisme chez les travailleurs immigrés, surtout dans les services. Et on a par ailleurs un certain nombre d'exemples très frappants de grandes campagnes de syndicalisation, des *janitors* sur la côte Ouest — je dirais du reste que la Californie est un des laboratoires de l'expérimentation syndicale actuellement même si on a aussi des *janitors* à Washington, à New York, qui se sont battus pour de meilleures conditions de travail. De plus, en dehors du mouvement syndical mais liées à lui, on trouve toute sorte de formes d'organisations, en particulier ce qu'on appelle les *workers'centers*, qui sont très souvent des associations qu'on pourrait comparer aux sociétés de secours mutuelles qui ont existé au XIX^e siècle dans le mouvement syndical. Elles regroupent des gens par groupes ethniques et aussi par secteurs d'activités. Il existe un très grand nombre d'associations, que ce soit des associations coréennes, chinoises, asiatiques, mexicaines, la *Mujer Obreja la Fuerza Unida*, les *Korean Workers*, et qui ont mené des luttes absolument magnifiques et obtenu de meilleures conditions de travail. Ce qui se passe, c'est que ces victoires sont souvent éphémères ; aux États-Unis, dans le monde syndical, rien n'est jamais acquis, et l'hostilité ambiante d'une part des employeurs, et d'autre part des organismes chargés de faire appliquer la loi, est telle que souvent les victoires ne durent pas². Malgré tout, on pourrait citer quantités d'exemples, en particulier en Californie. Il y a eu, entre 1994 et 1996, un projet organisé par des activistes à Los Angeles, qui ont essayé de syndicaliser partie des 700000 ouvriers qui travaillent dans la petite et la moins petite industrie dans le couloir d'Alameda. Ils ont fait des choses vraiment remarquables, en associant des groupes qui n'étaient pas syndicaux à des syndicats. Bien sûr, ces formules sont souvent étrangères à la culture syndicale américaine et il n'est pas facile de faire coopérer des syndicats. Finalement, en 1996-97 je crois, le mouvement a disparu mais malgré tout il s'était produit des choses intéressantes.
- 4 J'ajoute qu'il y avait eu aussi une tentative non moins intéressante en vue d'organiser les usagers des transports publics : dans la région de Los Angeles en effet, le système de transport public ne dessert peu ou pas les quartiers pauvres. Alors que, disons 70% des usagers se trouvent dans ces quartiers, des quartiers mexicains et d'autres minorités, la régie des transports métropolitains y consacre 30% de ses ressources. Dans les quartiers riches à l'inverse, elle consacre 70% de ses ressources à 30% des usagers, qu'elle fait voyager dans des trains de banlieue luxueux. Devant cette situation, des activistes

comme Erik Mann, qui avait été très actif aussi à l'époque où la General Motors a coopéré avec les Japonais dans une usine d'automobiles sur la côte Ouest, ont eu l'idée d'utiliser l'arbitrage de la Cour suprême sur la déségrégation scolaire en 1954 [*Brown v. Board of Education of Topeka*], un système séparé et inégal, pour traîner devant les tribunaux la régie des transports métropolitains de Los Angeles, en arguant du fait que le système était « séparé et inégal », donc raciste. Et ils ont gagné. La régie a été obligée d'améliorer le transport, qui est indispensable pour que les gens puissent se rendre à leur travail et avoir accès à l'emploi.

- 5 Mais ces activistes ne se sont pas contentés de mener une lutte légaliste, juridique devant les tribunaux, ils ont utilisé cette lutte juridique pour mobiliser les gens, ils ont transformé les autobus en lieu de militantisme où ils distribuaient des tracts, où ils faisaient des *happenings* et où, pendant des semaines et des mois, ils ont mobilisé la population sur cette question de l'accès à l'emploi grâce à un meilleur accès au transport. Ce sont des formes tout à fait nouvelles et originales de militantisme et de mobilisation de la base. Et il me semble que, de ce point de vue là au moins, le mouvement syndical aux États-Unis n'est pas aussi moribond qu'on pourrait le penser sur la simple base des chiffres, qui sont effectivement difficiles à contester.
- 6 *On parle souvent de l'association problématique des syndicats et du Parti démocrate. Y-a-t-il d'autres formes de collaboration qui pourraient permettre au mouvement syndical de se développer ? Pourriez-vous nous dire, par exemple ce que les syndicats auraient à gagner, du concours d'autres types d'associations comme par exemple l'Église catholique.*
- 7 Dans beaucoup d'endroits, les syndicats et les militants hors syndicats ont travaillé avec des groupes religieux. Un des exemples les plus frappants a été, à la fin des années 70 et au début des années 80, les luttes menées dans l'Ohio, en particulier dans la ville de Youngstown, où étaient implantées des aciéries. Il s'y trouvait un activiste d'un type tout à fait particulier et qui est bien connu aux États-Unis, Staughton Lynd, fils de deux sociologues à qui leur ouvrage *Middletown* [1929] a valu la célébrité. Lui-même est un historien qui a été mis sur la liste noire des universités au moment de la guerre du Vietnam, Yale a d'ailleurs refusé de l'embaucher ; à ce moment là, il a changé de profession pour devenir avocat des travailleurs. Il a été très actif dans la région de Youngstown où il habite et a essayé de militer avec des groupes religieux, pas seulement catholiques mais aussi protestants, pour essayer d'obtenir, et c'était quelque chose de très nouveau aux États-Unis, la possibilité que des ouvriers et des gens qui seraient associés avec eux rachètent une partie de ce que les Américains appellent *Eminent Domain*, soit l'équivalent en quelque sorte de ce que nous appelons le domaine public, pour que l'on puisse remettre au travail les sidérurgistes dans un certain nombre de hauts-fourneaux qui étaient arrêtés et voués à la ferraille. Les groupes religieux ont été très actifs, mais ils n'ont pas reçu le soutien politique nécessaire au niveau fédéral et ils ont eu contre eux évidemment l'ensemble des financiers et des employeurs.
- 8 Là où les Mexicains sont très nombreux et en particulier sur la côte Ouest, l'église catholique, ou une partie de l'église catholique, a souvent joué un rôle. Cela n'a pas toujours été le cas mais il a des lieux où elle les a soutenu, et par exemple lors de la grande grève des ouvriers du bâtiment, en particulier des « plaquistes » (*dry wallers*). Une grande grève a été menée en 1992, là aussi les Mexicains ont eu le soutien de groupes religieux et en particulier de groupes catholiques. On peut donc dire que,

compte tenu de l'importance de la religion aux États-Unis, il est certain que des groupes religieux interviennent dans nombre de luttes.

- 9 Je donnerai un autre exemple dont je n'ai pas parlé toute à l'heure de la nouveauté de certaines formes de mobilisation : c'est ce qu'on appelle les *living wage campaigns*, sur un certain nombre de campus universitaires mais aussi dans de grandes villes. Les étudiants sur les campus, des groupes divers comme les associations civiques, les associations religieuses, les associations féministes, ou encore les syndicats dans les grandes villes ont essayé d'obtenir des universités qu'elles rémunèrent leur personnel administratif et technique par un *living wage*, c'est-à-dire un salaire décent qui permette de vivre, parce qu'il faut bien voir que même des universités riches comme Harvard exploitent de façon éhontée leur personnel de cafeteria, de nettoyage ou leur personnel administratif. Dans les grandes villes, de la même façon, les municipalités se sont efforcées, sous la pression de ces groupes militants, de négocier un *living wage* avec toutes les entreprises qui bénéficiaient de contrats publics. Ce fut un succès dans un certain nombre d'endroits. Si bien que, au moment des Jeux olympiques à Atlanta, là aussi il y a eu des négociations salariales et les sociétés qui avaient obtenu des contrats avec la municipalité ont fini par accepter de verser tant aux ouvriers du bâtiment qu'aux autres des salaires acceptables.
- 10 *Justement, les universités américaines comptent un grand nombre de spécialistes d'histoire ouvrière, notamment depuis les années 60-70, mais ils paraissent avoir des rapports un peu conflictuels avec le mouvement syndical, ils semblent à la fois s'entraider et s'ignorer.*
- 11 Je pense que la tradition de coopération entre les intellectuels progressistes de gauche et le mouvement syndical, qui a existé à certaines époques, en particulier dans les années 30 avec les intellectuels communistes, s'est perdue au fil des temps, notamment à cause de la guerre froide. D'un côté il y a eu un renouveau de l'histoire ouvrière dans les années 60, avec des gens comme David Montgomery, David Brody, Herbert Gutman, et d'autres. Et parmi les jeunes beaucoup de *labor historians*, qui sont encore aujourd'hui en activité, ont commencé à travailler sur la classe ouvrière à la fin des années 60 et dans les années 70. Ils sont moins militants mais il est vrai qu'en 1995, lorsque John Sweeney, qui venait du syndicat des employés de service, a pris la tête de la AFL-CIO, beaucoup d'intellectuels ont soutenu ce qui leur semblait un renouveau du mouvement syndical. Il y a d'ailleurs eu en 1996, à l'Université Columbia, une rencontre considérée comme historique entre les intellectuels et le mouvement ouvrier, dont il est sorti un livre³. Mais on n'est pas vraiment allé au delà de la réconciliation.
- 12 Je pense que la tradition des rapports entre les intellectuels et le mouvement ouvrier dans le milieu américain n'est pas la même qu'en Europe. Malgré tout, s'il ne faut pas idéaliser les nouvelles relations entre les intellectuels et les dirigeants syndicaux, il est certain que le mouvement syndical aujourd'hui est plus ouvert. Je crois aussi, on le voit dans l'actualité, qu'une partie non négligeable de celui-ci, après d'ailleurs certaines hésitations et certaines divisions, a pris parti par exemple contre la guerre en Irak. Mais bien évidemment il y a une grande différence avec la situation au moment de la guerre du Vietnam où les tensions entre le mouvement syndical et les intellectuels étaient, à mon avis, très fortes. Les dirigeants syndicaux, qui d'abord étaient conservateurs et soutenaient inconditionnellement la politique étrangère des États-Unis, ont évolué je crois sur ce point. Et par ailleurs, la tension était quand même entretenue par le fait que les contestataires étaient des étudiants qui eux n'allaient pas faire la guerre alors que les syndicalistes représentaient une classe ouvrière dont les fils

en revanche allaient se battre. La situation est un peu différente aujourd'hui que l'armée est professionnalisée. Bien qu'il reste vrai que 20% des militaires de l'armée de terre sont des Noirs qui espèrent ainsi obtenir une formation, une chance d'avoir un métier, la situation a changé et il y a eu des coopérations entre le monde intellectuel et syndical.

- 13 Par exemple le mouvement anti-atelier qui a été mené conjointement par les étudiants et les syndicats du textile, réunis maintenant dans un syndicat qui s'appelle *Unite*, et qui s'efforce de lutter contre l'exploitation des travailleurs dans le tiers-monde — des travailleurs employés par les multinationales et en particulier dans la confection. Si le mouvement étudiant s'est intéressé à cette question, c'est que, comme on le sait, chaque université produit de façon indirecte, ou fait produire, toutes sortes de vêtements à son logo, et un grand nombre d'équipements sportifs et autres qui sont vendus sur les campus sont presque entièrement fabriqués dans les pays du tiers-monde, par des ouvrières, souvent des jeunes femmes exploitées de façon éhontée. Les étudiants d'une centaine de campus se sont révoltés contre cette situation et se sont efforcés de faire pression sur les autorités universitaires pour qu'elles obligent les sociétés à payer leurs travailleurs correctement et à les faire travailler dans des conditions décentes. Ce qui est tout-à-fait nouveau et différent de l'époque du Vietnam, c'est qu'à cette occasion les étudiants ont travaillé en coopération avec des groupes divers, des associations et des syndicats qui ont d'ailleurs financé une grande partie de cette action. Là encore, c'est une des formes du renouveau syndical, parce que les étudiants ont organisé des visites souvent très difficiles à faire, sur les lieux de travail, dans les pays d'Amérique Centrale et d'Amérique Latine, et ont aussi organisé des visites d'ouvriers et d'ouvrières aux États-Unis. Ils leur ont fait faire des tournées sur les campus et ont organisé des actions devant des boutiques comme Gap par exemple, ou dans des lieux où ils expliquaient aux consommateurs ce que gagne un travailleur au Honduras, au Mexique, etc., et la différence entre ce salaire, le prix payé par les consommateurs et les profits faits par les firmes comme Nike et d'autres. Donc c'est à la fois, à mon avis, un exemple d'une sorte de réconciliation entre le mouvement syndical et le mouvement étudiant ou une partie du mouvement étudiant, et une nouvelle forme aussi de mobilisation de consommateurs et d'étudiants concernés par la situation dans le tiers-monde.
- 14 *Venons en, si vous le voulez bien, à un thème que vous aviez abordé tout à l'heure, c'est-à-dire les possibilités d'une stratégie juridique pour les syndicats. Comme vous le savez State of the Union est un livre qui pose clairement une question d'histoire, une question de stratégie pour les syndicats aujourd'hui, qu'est-ce que les syndicats ont perdu à ne pas participer au mouvement pour les droits civiques et qu'est-ce qu'ils auraient aujourd'hui à gagner à employer des stratégies fondées sur la notion de droit ? Le livre est intéressant en ce qu'il montre que les syndicats ont beaucoup souffert de l'idée qui s'est développée pendant les années 50-60, selon laquelle le droit d'action syndicale n'est pas un droit civique. Et Lichtenstein, même s'il reconnaît qu'une stratégie juridique a des défauts, dit malgré tout que le mouvement syndical pourrait aujourd'hui essayer de s'appuyer sur cette tradition, sur ce « rights discourse » comme l'a appelé la politologue Mary Ann Glendon pour se renouveler. Qu'est-ce que vous pensez de la position de Nelson Lichtenstein ?*
- 15 Pour éclairer cette position il faut revenir un peu en arrière et dire qu'à l'époque du New Deal, le gouvernement fédéral a mis en place un ensemble de règles et d'organismes chargés d'institutionnaliser le mouvement syndical. En particulier il a

établi, à travers la loi Wagner de 1935, le droit des travailleurs à organiser des syndicats autonomes et a mis en place des organisations chargées de faire respecter le droit du travail établi par différents organismes et par différentes lois. Or, depuis globalement les années 80 et le reaganisme, on s'est aperçu que ces organismes étaient détournés de leurs fonctions. Ceci pour une raison. Le New Deal pensait que les syndicats étaient utiles et serviraient à relancer l'économie en faisant repartir la consommation, en assurant aux travailleurs des salaires minimums et acceptables ; il voyait donc les syndicats comme des instruments de sortie de crise, comme des instruments qui serviraient à canaliser le mouvement social. Les gouvernants républicains, en particulier depuis Reagan puis Bush, ne voient pas du tout les syndicats dans cette optique ; ils sont adeptes du sacro-saint « marché », et considèrent que les syndicats introduisent des rigidités, qu'ils empêchent les entreprises de prospérer, ils n'ont donc qu'une idée : saper leur pouvoir. Par conséquent, ils ont détourné les organismes mis en place par le New Deal et s'en servent non plus pour protéger les syndicats mais au contraire pour les démolir. Le *National Labor Relations Board* en est un exemple, car il agit de telle façon qu'il permet souvent aux employeurs d'empêcher les syndicats de s'implanter là où ils n'existent pas, et d'obtenir leur décertification là où ils existent déjà.

- 16 Les exemples ne manquent pas de l'offensive anti-syndicale systématique qui se fait jour aux États-Unis depuis plus de 20 ans. C'est à mon avis ce qui explique l'intérêt que Lichtenstein, ou d'autres historiens, ou même d'autres stratèges syndicaux, portent à une autre voie que celle qui a été en quelque sorte inaugurée par le New Deal et qui consiste à dire : pour permettre aux syndicats d'exister, il faut les enraciner non plus dans des politiques publiques qui sont maintenant mises à mal, mais trouver des fondements qui seraient incontournables, incontestables, et qui consisteraient en fait à assimiler les droits syndicaux à des droits civiques. Evidemment, au début du mouvement pour les droits civiques, les syndicats n'ont pas été présents, je rappelle que les dirigeants du mouvement n'avaient même pas voulu participer à la marche de Washington en 1963, et par la suite, ils n'ont pas été enthousiastes pour faire appliquer certains des décrets de la loi de 1964, qui obligeait les syndicats à traiter ouvriers noirs et blancs comme des égaux, en particulier en matière de promotion et de travail, dans un certain nombre de domaines. Les syndicats ayant des pratiques racistes ont été réticents, on s'en doute, pour appliquer ces lois anti-discriminatoires. Il n'empêche : la loi de 1964 a eu des effets bénéfiques pour un certain nombre de travailleurs parce que, quand des travailleurs, qu'ils soient issus des minorités comme des Noirs ou des Mexicains, ou que ce soit des femmes qui étaient aussi l'objet de discrimination dans le travail, sont allés devant les tribunaux en utilisant la législation des droits civiques, ils ont gagné.
- 17 L'idée qui se fait jour dans *State of the Union* et dans d'autres secteurs, c'est qu'il faut essayer de combiner une lutte qui s'inspire de la lutte pour les droits civiques avec une lutte revendicative qui est celle traditionnellement adoptée par les syndicats. Pour ma part, je trouve que c'est une bonne idée parce qu'effectivement un des atouts du mouvement pour les droits civiques, c'est qu'il n'a pas hésité dans un certain nombre de cas à braver des lois iniques, qu'il dénonçait comme telles, dans les États du Sud notamment, des lois qui empêchaient les Noirs de voter ou d'utiliser les services publics, ou encore d'être dans certains lieux. Il a souvent adopté des techniques non-violentes, prônées par Martin Luther King et d'autres, et n'a pas hésité à défier la loi. Or le mouvement syndical, lui, avait toujours été très légaliste, en tout cas dans son

aille dominante. On a ainsi vu par exemple en 1989-90, dans un conflit qui est devenu problématique, celui des mineurs de Pittston⁴, des mineurs combiner une lutte revendicative qui visait à maintenir leurs droits en matière de santé et de protection sociale avec des tactiques qui s'inspiraient du mouvement pour les droits civiques. Je pense que c'est tout à fait légitime, et Lichtenstein souligne cet aspect des choses parce qu'il met en lumière un des paradoxes de la situation actuelle aux États-Unis, enfin une situation qui dure depuis déjà plusieurs décennies : alors que le mot droit est dans toutes les bouches, que l'on parle de « révolution des droits », de « croisades pour les droits », de droits des minorités, des femmes, des homosexuels, des handicapés, il est un droit qui est systématiquement mis à mal et sapé, c'est le droit du travail, le droit des travailleurs. Il y a quelque chose de paradoxal dans cette situation et je pense que l'idée que le modèle du mouvement pour les droits civiques puisse inspirer le mouvement syndical, est une idée qui a une portée politique réelle. Donc il me paraît tout à fait judicieux de soulever cette question.

- 18 *Certains spécialistes, pourtant, critiquent ce point de vue, je pense notamment à l'historien, Joseph McCartin, qui lors d'un colloque en Californie au mois de juin 2003, tentait d'expliquer qu'il y avait peu à gagner à adopter une stratégie juridique fondée sur les droits parce que dans la notion de droit, il manque une notion fondamentale pour un mouvement social, c'est la notion de solidarité⁵. Et ce que McCartin disait c'est que ce dont on a besoin, c'est de trouver un équivalent moderne à la notion d'industrial democracy. Et cet équivalent-là, finalement on a peu de chance de le trouver dans la notion de droit, d'autant plus que la notion de droit peut-être utilisée contre les travailleurs, puisque s'il y a un right to organize, il y a un right to work et a right to be free from unions. Je voulais savoir comment vous vous situez dans ce débat là parce qu'on voit bien qu'il y a une culture politique américaine particulière et qu'on ne peut pas l'ignorer. D'ailleurs je crois qu'on pourrait remarquer que le droit à l'action syndicale est inscrit dans la constitution française...*
- 19 *...et pas dans la constitution américaine.*
- 20 *Et pourtant, on pourrait dire que ce qui cimente un mouvement social, c'est quand même la notion de solidarité. Comment est-ce qu'on peut essayer de réconcilier ces deux approches qui peuvent paraître antithétiques ?*
- 21 *McCartin soulève un problème réel, dont Lichtenstein est conscient et dont il parle dans State of the Union à la fin du livre, et qui est que, en effet, quand on revendique des droits, et on le voit tous les jours aux États-Unis, la tendance est de plus en plus à individualiser ces droits et à faire en sorte que chacun revendique un droit parce qu'il a une situation particulière, ou un statut particulier. On revendique un droit en tant que femme, en tant que Noir, en tant qu'handicapé, en tant qu'homosexuel, et le résultat, c'est que de plus en plus le droit divise les gens, fragmente la société et que se perd effectivement la notion de solidarité. Donc il me semble que cette critique est tout à fait valable et par ailleurs, dans ce que dit McCartin, il y a une chose très réelle, c'est que les droits sont des armes à double tranchant. On a toujours vu dans l'histoire des États-Unis des groupes opposés se réclamer du droit : le droit des esclaves à la liberté, le droit des esclavagistes à utiliser le travail des esclaves ; le droit des employeurs contre le droit des gens qui travaillent pour les employeurs. Et donc il est certain que le droit en tant que tel ne suffit pas à protéger les travailleurs, et que c'est la façon dont le légalisme peut être utilisé, qui s'avère comporter des difficultés réelles. Il n'empêche : à mon avis les droits sont des éléments importants du combat syndical même si l'on constate que le légalisme peut se retourner contre les travailleurs.*

- 22 J'ajoute qu'évidemment dans la société américaine d'aujourd'hui si des travailleurs revendiquent un droit, par exemple le droit d'être prévenus sur les intentions des employeurs de fermer ou de délocaliser une usine, ce droit ne s'accompagne pas de sanctions réelles ou d'une volonté de faire appliquer la loi, et donc d'empêcher l'employeur d'agir unilatéralement même s'il a prévenu ses travailleurs. Et on voit aujourd'hui très souvent que les travailleurs conquièrent des droits, je pense en particulier aux gens qui travaillent dans des usines ou dans des emplois qui peuvent être délocalisés, mais s'ils obtiennent des droits sur un lieu de travail qui ensuite disparaît [à cause d'une délocalisation], ces droits particuliers sont vidés de sens et d'efficacité par des actions politiques sur lesquelles ils n'ont pas de prise. Pourquoi ? Parce que le rapport des forces entre les deux groupes n'est pas équilibré et — c'est une des critiques que l'on peut faire à mon avis au formalisme et au juridisme qui a souvent cours aux États-Unis — que les travailleurs et leurs organisations ne se sont pas assez souciés d'action politique, ils n'ont pas essayé d'agir à ce niveau-là bien qu'ils essayent maintenant de le faire un peu plus au niveau local, en élisant des représentants qui seraient derrière eux et pas contre eux. Mais il est clair que la conquête de droits liés à des particularismes et à des formes d'individualisation des droits ne résout absolument pas le problème du mode de création d'une solidarité entre tous les groupes qui disposent de droits particuliers, solidarités qui sont absolument essentielles au combat syndical. Je pense malheureusement que la solution à ces questions, peut-être pas la solution mais disons un pas en avant dans ce domaine, serait que le mouvement syndical aux États-Unis ne soit plus marginalisé politiquement comme il l'est aujourd'hui. Il n'a en effet aucun pouvoir politique, il n'a pas été capable depuis d'ailleurs un grand nombre d'années d'obtenir quelque législation que ce soit en sa faveur au Congrès, le Congrès a été absolument sourd à tous ses appels et naturellement un des problèmes, c'est son rapport au Parti démocrate, dans la mesure où celui-ci a perdu son aile libérale désireuse de soutenir la classe ouvrière ou le mouvement qui la représente, et qu'il sait qu'il est devenu beaucoup plus conservateur qu'il n'a été.
- 23 On l'a vu avec Clinton, qui peut-être en matière de mœurs était plus libéral que beaucoup de présidents mais qui, en matière de droit du travail, n'a rien fait pratiquement pour les syndicats et pour les ouvriers, et qui n'a eu qu'une idée : prendre ses distances par rapport à la politique sociale du New Deal. Il est certain que dans la mesure où le mouvement syndical n'intervient plus dans le débat public, il n'a pas de poids sur la scène politique et effectivement dans une situation précaire par rapport aux forces politiques, à mon avis il est difficile de voir comment il peut regagner du terrain.
- 24 *Justement, dans cette situation de faiblesse, obtenir la reconnaissance d'un droit civique à l'action syndicale ne permettrait-il pas aux syndicats de construire cette solidarité et de s'opposer plus efficacement aux entreprises ?*
- 25 C'est une question qui est abordée dans le n°203 du *Mouvement Social*. David Brody, dans son article sur le droit du travail et son évolution depuis les années 30, suggère que si le droit syndical avait été considéré comme un droit fondamental, un droit universel, il aurait mieux résisté au temps. Comme il a été uniquement fondé sur une politique publique et que celle-ci est aujourd'hui en quelque sorte en déshérence, ce droit s'est perdu. Et il est certain que dans la culture légaliste des États-Unis, l'affirmation d'un droit est important mais nous savons tous que des droits même constitutionnels

peuvent ne pas être respectés, et on sait très bien qu'il a fallu 100 ans pour que les droits civiques des Noirs soient respectés, et peut-être d'ailleurs, comme nous l'a montré l'élection présidentielle de 2000, ce droit n'est-il toujours pas pleinement respecté. Parce qu'on parle beaucoup — et j'en ai beaucoup parlé — du légalisme dans la société américaine, ce légalisme n'empêche nullement des violations incessantes du droit et des droits. Violation du droit du travail, j'ai travaillé récemment sur l'état des lieux du mouvement syndical⁶, je m'aperçois que plus je lis moins j'en sais, mais je m'aperçois aussi, par exemple, que la fameuse loi de 1938 *Fair Labor Standards Act* est violée en permanence par les employeurs, qui, dans beaucoup d'entreprises, se gardent bien de payer les heures supplémentaires aux tarifs auxquels ils devraient les payer aux termes de cette loi.

- 26 Donc il ne suffit pas qu'un droit soit inscrit dans la constitution ou dans un de ses amendements pour qu'il soit respecté et je ne suis pas aussi optimiste que certains quant au fait que, parce qu'il serait constitutionnalisé, le droit du travail serait appliqué. Personnellement j'ai tendance à penser que les droits sont appliqués quand les rapports de forces le permettent, et tant que le mouvement syndical restera aussi faible et aussi marginal qu'il est, il aura du mal à faire respecter ses droits. Les historiens du travail font souvent remarquer que les progrès du mouvement syndical se sont toujours produits dans des moments de crise, quand des mouvements de masse ont eu lieu et c'est bien grâce à eux que le mouvement progresse. Je pense qu'effectivement — et c'est très bien expliqué, à mon avis, dans l'article de Michèle Gibault du *Mouvement Social* qui traite non du droit du travail mais du mouvement pour les droits des soldats pendant la guerre du Vietnam — il y a plusieurs façons de considérer les droits et d'utiliser le légalisme dans une lutte sociale. Michèle Gibault y montre très bien que pendant la guerre du Vietnam il y eut des soldats, appuyés par des groupes politiques, qui ont utilisé le légalisme pour faire reconnaître certains droits (droit d'expression et de réunion par exemple). En effet, quand on revendique des droits constitutionnels, on est dans la légalité, et par conséquent on peut mieux se faire entendre, et en même temps, on se protège. Entre parenthèses, c'est un des traits de la société américaine que les soldats quand ils sont dans l'armée sont encore des citoyens, ce dont je doute en ce qui concerne la France. Michèle Gibault montre que, par ailleurs, il y a une autre façon d'utiliser les droits, parce qu'on peut utiliser des droits avec l'idée de remettre en cause la société dans laquelle on vit, ou l'institution dans laquelle on se trouve, et que donc à ce moment-là, ce n'est plus tellement le légalisme en soi qui compte, l'invocation du droit, mais la finalité de ce légalisme. C'est précisément ce qu'avaient très bien compris les activistes de Los Angeles dont je parlais tout à l'heure, quand ils utilisaient le légalisme à des fins de mobilisation sociale et de remise en cause de l'institution ou de la société telle qu'elle fonctionne. Il y a des usages différents du légalisme à l'intérieur même d'une société qui se veut légaliste.
- 27 *Continuons, si vous le voulez bien, par votre propre parcours. Comment en êtes-vous venue à faire de l'histoire ouvrière ? Vous étiez la première en France à travailler sur l'histoire ouvrière américaine.*
- 28 Je ne suis pas tout à fait la première en France. Jacques Crozier avait écrit un livre sur les syndicats, d'autres au XIX^e siècle, Emile Levasseur avait écrit des ouvrages sur les syndicats, Louis Vigouroux à la fin du XIX^e siècle⁷. Je suis venue à la classe ouvrière américaine par des chemins détournés parce que j'ai commencé comme américaniste et j'ai travaillé pour ma thèse sur ce que j'ai appelé l'esprit de révolte dans la littérature

américaine au tournant des XIX^e-XX^e siècles. Et je me suis intéressée, entre autres, à la dissidence des écrivains, en me demandant pourquoi tant d'écrivains américains étaient critiques de la société américaine, et à la représentation des conflits sociaux dans les ouvrages de littérature. Donc j'ai travaillé sur beaucoup d'auteurs naturalistes, comme Dreiser, Upton Sinclair, Jack London. Et progressivement je suis passée de la représentation des conflits sociaux aux conflits sociaux eux-mêmes, et aux acteurs de ces conflits sociaux, qui étaient les ouvriers.

- 29 Une autre motivation dont j'ai parlé dans un article qui introduisait une série d'articles sur l'histoire ouvrière américaine dans le *Mouvement Social*⁸, il y a un certain nombre d'années, est que j'étais un peu exaspérée par la condescendance des observateurs français récents par rapport à la classe ouvrière américaine. Parce qu'évidemment aux yeux de bien des historiens la classe ouvrière française serait un modèle dans la mesure où elle a une tradition révolutionnaire, alors que la classe ouvrière américaine est dans une certaine mesure paradoxale puisque c'est une classe ouvrière qui, au fond, aurait fait un compromis avec le capitalisme, avec la société dominante, et aurait été, en quelque sorte, d'une docilité exceptionnelle. Or, évidemment, l'histoire de la classe ouvrière américaine est une des plus violentes que l'on puisse imaginer et c'est aux États-Unis que les conflits menés par les ouvriers ont été les plus durs. Donc j'ai voulu aller voir de plus près quel type de conflits avait lieu, à quoi ils étaient dus et je me suis intéressée au comportement de la classe ouvrière, disons par comparaison avec ce présupposé qui était souvent présent dans beaucoup d'articles ou d'ouvrages sur la classe ouvrière américaine. À savoir que les ouvriers français, les ouvriers européens, eux, avaient été de vrais révolutionnaires qui remettaient en cause l'ordre social alors que les Américains, eux, avaient accepté la société dominante. Naturellement l'histoire de la classe ouvrière américaine n'est pas conforme à cette image, même s'il est vrai que le mouvement syndical aux États-Unis s'est accommodé en fin de compte du capitalisme et qu'il a accepté des formes de collaborations de classes.

NOTES

1. Reg Theriault, *The Unmaking of the American Working Class* (New York : The New Press, 2003).
2. C'est le *National Labor Relations Board* qui est en cause. Chargée depuis 1935 de faire respecter la loi protégeant le droit à l'action syndicale, cette agence est devenue hostile aux syndicats à la suite des nominations conservatrices du Président Reagan.
3. *Audacious Democracy, Labor Intellectuals and the Social Reconstruction of America* (Boston : Houghton Mifflin, 1997). Une autre rencontre a eu lieu en avril 2000 à Washington.
4. Voir l'ouvrage de James Green, *Taking History to Heart: The Power of the Past in Building Social Movements* (Amherst, MA : University of Massachusetts Press, 2000), chap 9.
5. Joseph A. McCartin, « What Happened to Industrial Democracy ? Looking Beyond the Current Rights-Based Defense of Organized Labor in the Workplace », communication à la *Southwest Labor Studies Association Conference*, University of California at Berkeley, 10 mai 2003.

6. « Où en est le mouvement syndical aux États-Unis ? », *Mouvements*, n° 30, (novembre-décembre 2003) : 60-68.
 7. Louis Vigouroux, *La concentration des fédérations ouvrières dans l'Amérique du Nord* (Paris : Armand Colin, 1899). Emile Levasseur, *L'ouvrier américain*, réédité en version électronique en 1995 par la BNF.
 8. « La classe ouvrière : recherches et problèmes », *Le Mouvement Social* (janvier-mars 1978) : 5-8.
-

RÉSUMÉS

Cet entretien a été réalisé à Paris en novembre 2003 par Jean-Christian Vinel. Marianne Debouzy est professeur émérite à Paris-VIII. Spécialiste d'histoire ouvrière américaine, elle a notamment publié *Le Capitalisme sauvage aux États-Unis* (Seuil, 1972), *Travail et Travailleurs aux États-Unis* (La Découverte, 1990), et *La classe ouvrière dans l'histoire américaine* (Nancy : Presses universitaires de Nancy, 1989). Elle vient de diriger un numéro spécial du *Mouvement Social* sur la question des droits et des mouvements sociaux (n°203, avril juin 2003) [<http://biosoc.univ-paris1.fr/recherche/mvtsoc/num203.htm>.]